

- PROCÈS-VERBAL -
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18 heures 32 sous la présidence de M. MOROGE, Maire de Pierre-Bénite.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Marcel GOLBERY, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Marine BOISSIER, Patrice LANGIN, Max SEBASTIEN, Sandrine BELMONT, Lionel RUFIN, Thierry DUCHAMP, Eliane CHAPON, Jacques ROS, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Michèle CALVANO, Bernard JAVAZZO, Maud MILLIER-DUMOULIN, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Ahlame TABBOUBI donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Sandrine COMTE donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ, Anne DEMOND donne pouvoir à Marcel GOLBERY, Nora BELATTAR donne pouvoir à Marion LECLERE, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Claude MOUCHIKHINE donne pouvoir à Bernard JAVAZZO.

ABSENTE :

Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Je vais procéder à l'appel nominal.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marjorie MERCIER est désignée secrétaire de séance.

M. LE MAIRE.- Avant de débiter j'en profite pour saluer et remercier la présence de nos collègues du Conseil municipal des enfants qui sont là accompagnés de leurs parents et de Jonathan que nous remercions et que nous pouvons applaudir.

(Applaudissements)

Nous avons de jeunes élus qui sont là pour réfléchir sur de nombreux sujets très intéressants et j'espère que tout cela pourra se conclure par, pourquoi pas, un voyage à Paris pour découvrir le Parlement. Nous en reparlerons. En tout cas, il y a de vrais beaux sujets qui sont explorés par nos collègues et vraiment nous les remercions. C'est que le travail est fait de façon suivie et notamment par Dominique LARGE qui regarde cela de près, je le sais.

Mme LARGE.- Ils sont extraordinaires et avec Jonathan tout va bien.

M. LE MAIRE.- Jonathan, vous avez bien fait de venir.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal ? (*Aucune.*)

Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 8 novembre 2022 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions par rapport à ces actes de gestion ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Bonsoir.

Ma question concerne les tarifs notamment du Service Jeunesse : les emplacements du marché de Noël et les rollers. Chaque année nous demandons si nous pouvons avoir l'ensemble des tarifs ou un endroit où les trouver. C'est valable aussi pour la Maison du Peuple, etc.

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr. Nous allons vous les transmettre et je pense que ce serait bien qu'au moins une fois par an, comme c'était le cas auparavant, il n'y a pas de raison que cela ait changé, nous ayons une délibération rappelant les tarifs divers et variés que nous avons sur la collectivité.

Pour ce qui est des rollers, puisque c'est d'actualité, c'est 3 €. 2 € plus 1 € de location.

Donc, oui, nous nous en occupons.

Y a-t-il d'autres questions ?

Peut-être un mot sur la constitution de partie civile dans le litige opposant la mairie à un agent de la collectivité. Je vais faire un point sur la situation puisque nous avons eu l'arrêt de la cour d'appel la semaine dernière. Je rappelle qu'il s'agit d'un litige avec un agent de la collectivité qui a été embauché en janvier 2008. Il est vrai qu'à notre arrivée en 2014 nous avons rapidement constaté certains faits qui étaient plus que troublants et un rapport a été établi le 15 novembre 2015 pour mettre en lumière des problèmes liés à la gestion de

la Maison du Peuple puisqu'il s'agit d'un agent qui était régisseur de la Maison du Peuple.

Nous avons déposé plainte à la mairie. Maryse MICHAUD qui est là s'en souvient bien puisqu'elle était en charge notamment des ressources humaines à l'époque et je pense aussi à Marguerite LENOBLE qui était en charge de la culture.

Nous avons déposé plainte le 18 mars 2016 devant le tribunal de grande instance de Lyon pour détournement de biens ou de fonds publics et pour prise illégale d'intérêt puisqu'il nous est apparu que depuis des années cet agent louait du matériel pour la Maison du Peuple sans mise en concurrence comme il est normalement préconisé de faire et que tout le matériel depuis des années était loué à la même association ; association dont il était le trésorier.

Nous nous sommes rapidement rendu compte que la location était même souvent plus onéreuse que l'achat. Quand vous louez plus cher que vous n'achetez un bien c'est quand même étonnant.

Nous nous sommes même rendu compte qu'il devait normalement figurer dans le matériel identifié sur la Maison du Peuple un certain nombre de matériels sonores et de lumières qui n'y figuraient pas alors qu'ils étaient notés à l'inventaire.

Bref, tout cela nous a conduits à déposer plainte.

Nous avons eu un premier jugement le 21 mai 2021. Vous voyez les délais de la justice en France, malheureusement : un dépôt de plainte en 2016, un jugement en mai 2021. C'est énorme. Entre-temps vous faites avec l'agent qui est toujours dans vos murs.

Suite à ce jugement il y a eu un appel. L'audience de cet appel s'est déroulée le 9 novembre. Le délibéré a été rendu le 7 décembre avec une condamnation pour cet agent à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis, ainsi qu'une peine de 15 000 € d'amende et une confiscation d'une somme de 12 000 € avec aussi une peine complémentaire d'interdiction de toute fonction publique pendant trois ans. C'est important nous concernant puisque s'il n'y avait pas eu cette peine complémentaire que nous n'avions pas eue en première instance, malgré la condamnation, l'agent devait revenir travailler ici.

Sur l'action civile nous avons eu confirmation de la recevabilité de notre constitution avec condamnation solidaire puisqu'ils sont deux à devoir indemniser la commune à hauteur de 53 213 €.

S'ajoute à cela une condamnation pour indemniser la commune à hauteur de 12 000 € au titre des frais de première instance et une troisième condamnation à indemniser la commune à hauteur de 1 000 € au titre des frais d'appel.

Voilà pour ce qui est de cette affaire qui nous occupe depuis maintenant de nombreuses années. A priori, nous sommes arrivés au bout, sauf à ce qu'il y ait un pourvoi en cassation de la part de l'agent incriminé.

2 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons déjà évoqué ce sujet. C'est une régularisation suite au départ de Roger MAJDALANI qui était adjoint aux Affaires Sociales, qui a été remplacé par Marysa DOMINGUEZ. Donc la logique voudrait que l'adjointe aux Affaires Sociales intègre le CCAS.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ? *(Non.)* C'est un sujet que nous avons déjà traité.

Est-ce qu'il y a une opposition à ce que nous votions ces nouveaux représentants à mainlevée ? *(Non.)*

Je mets aux voix cette liste de candidats.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Avis relatif au projet de deuxième étape d'amplification de la Zone à Faible Emission (Z.F.E.) du Grand Lyon

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Sur ce sujet-là une déclaration a été faite par l'association des élus communistes et républicains du Rhône à l'attention de la Métropole. Effectivement, il n'y a pas de remise en cause de la nécessité d'améliorer la qualité de l'air même si elle doit se mesurer dans sa globalité. Il y a la part des transports mais pas que.

Mais, effectivement, au vu du périmètre de cette ZFE, au vu des aides trop faibles à ce jour pour permettre aux particuliers de changer de véhicule et par rapport aux transports en commun qui sont sous-dimensionnés, nous avons demandé à la Métropole de Lyon de revoir son agenda quant au déploiement de la ZFE et y compris de travailler un projet ambitieux sur la multimodalité, plus que ce qu'il n'est actuellement, de reporter la décision sur le Crit'Air 2 et de tenir compte de la situation sociale des usagers.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non.)*

Je vous rejoins complètement. Ayons bien en tête une chose, les premières victimes de ce type de mesures sont les classes populaires et les classes moyennes parce qu'on s'imagine bien que pour un certain nombre de familles métropolitaines, changer un véhicule familial, oui, cela peut s'envisager pour passer sur de l'hybride, de l'électrique, mais pour la grande majorité c'est inenvisageable. On nous parle souvent de petits véhicules électriques, très bien, mais les voitures familiales sont absolument hors de portée de la grande majorité des familles.

Les aides qui sont proposées aujourd'hui sont bien inférieures au niveau de la Métropole de Lyon à celle du Grand Paris ou d'autres métropoles. C'est sans doute une piste à creuser.

Je sais bien que maintenant on est sur l'ère du chèque dès qu'il y a un problème avec de l'argent qu'on n'a pas et puis on se rend compte des années après que tout cela se traduit par de l'inflation mais je m'interroge un peu sur le principe de dire qu'on vous force à changer de voiture sans payer votre changement de voiture. Encore une fois, le non-sens écologique est là. On va dire aux gens : *On vous fait un chèque pour participer au fait que vous envoyez votre voiture neuve au rebut pour la changer.* Là, on marche sur la tête complètement. Cela interroge quand même.

Et puis, dernier point, on nous a demandé au niveau de la Métropole de Lyon parce que décidément ils ne doutent de rien - ils doutent un peu plus quand il tombe 3 cm de neige comme ce matin parce qu'alors qu'on avait la vigilance depuis plus de 24 heures il y a deux fois moins de camions qui sont sortis pour saler que d'habitude, il faudra qu'on m'explique - si notre police municipale pourrait intervenir dès le 1^{er} janvier pour verbaliser les voitures qui ne respecteraient pas la ZFE, les critères. Or on avait demandé à la Métropole de nous aider sur la sécurité, notamment sur la vidéoprotection et elle nous avait répondu que la sécurité n'était pas son affaire, qu'on n'aurait jamais un centime. Donc tous les maires du secteur se sont mis d'accord pour répondre en disant que, non, notre police municipale n'interviendra pas sur la verbalisation des véhicules concernant le respect de la ZFE.

Je mets aux voix cet avis défavorable.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

4 - Désignation des représentants de la commune au sein du Centre Social "Graines de Vie"

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est la suite du départ de Roger MAJDALANI qui a déménagé, qui n'est plus sur Pierre-Bénite, qui est remplacé par Marysa DOMINGUEZ.

Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Est-ce qu'il est envisagé d'avoir un représentant de l'opposition aussi ?

M. LE MAIRE.- Nous l'avons dit déjà à l'époque, comme nous n'avons que trois représentants c'est un peu compliqué. En revanche, je vous invite à prendre votre adhésion au centre social et à siéger. Il y a d'autres élus qui y ont été sans avoir la qualité de.

Quand nous n'avons que trois représentants c'est compliqué.

J'en profite pour saluer le travail de nouveau de "Graines de Vie" ainsi que les salariés du centre social "Graines de vie" qui font un très beau travail. Je crois

savoir que le centre de loisirs est déjà complet. C'est signe d'une bonne santé de cette association.

Je vous rappelle que nous avons un gros projet, qui est même plus qu'un projet, d'agrandissement des locaux du centre social puisque nous avons, vous vous en souvenez, racheté, préempté une maison située au bord de la ferme urbaine et qui permettra au centre social non seulement de s'agrandir mais en plus d'avoir deux lieux différenciés, ce qui permettra encore davantage de s'ouvrir sur la commune.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

5 - Approbation de la convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

6 - Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budget principal et budget annexe

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

C'est une délibération qui revient chaque année et qui permet aux associations de débiter l'année convenablement.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents.

7 - Versement d'acomptes de subventions - Exercice 2023

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 3 votes contre (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN), 1 abstention de M. MAUXION.

8 - Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - 55 rue Roger Salengro

Rapporteur : M. DONJON.

Présentation du rapport par M. DONJON.

M. LE MAIRE.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? (Non.)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÔLE SERVICE À la POPULATION

9 - Recensement de la population - Année 2023

Rapporteur : M. COUPE.

Présentation du rapport par M. COUPE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non.)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN

10 - Adhésion au Pôle Ads de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Ce n'est pas tant une question, c'est une remarque encore sur les moyens qui sont réduits pour les services publics, qui font que même mutualisés ils finissent par ne pas fonctionner et à force de réduire on perd des agents de la fonction publique et du service. C'est simplement pour le faire remarquer.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons être assez d'accord avec vous. Là, je dois quand même préciser que la première difficulté est que plus personne n'arrive à recruter.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Et pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Nous pourrions réfléchir aux raisons mais pour le service Urbanisme nous sommes même passés par un groupement à Saint-Cyr qui lui-même n'arrive pas à recruter. Nous allons sur la Métropole parce qu'il n'y a plus qu'eux qui peuvent assurer mais eux-mêmes sont en grande difficulté parce qu'ils ne trouvent personne et quand nous allons voir les communes voisines elles n'ont plus personne.

Nous pourrions revenir sur les baisses de moyens pour les services. Là, franchement, nous ne trouvons plus d'agents pour faire ce métier-là. Cela pose peut-être d'autres questions, effectivement. Mais je crois savoir qu'il n'y a pas que les agents instructeurs de l'urbanisme qui viennent à manquer. C'est vrai dans le public, c'est vrai aussi dans le privé. Il y a un problème de recrutement. Nous pouvons tous nous interroger.

Je mets aux voix cette adhésion.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 - Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2023

Rapporteur : M. MBOUNI.

Présentation du rapport par M. MBOUNI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Ce n'est pas une question, c'est une affirmation. Nous ne sommes pas complètement opposés à l'ensemble de cette loi MACRON et y compris à ces dispositions du travail le dimanche. Même s'il est conditionné à un certain nombre de jours, c'est censé être un jour chômé. Donc nous voterons contre.

M. LE MAIRE.- Ce travail le dimanche est un vrai débat, effectivement, qui a lieu depuis de nombreuses années même si j'ai l'impression que depuis un certain temps tout cela s'est beaucoup libéralisé pour le meilleur et aussi pour le pire.

Pierre-Bénite ne peut pas être complètement en marge du reste de toute la métropole de Lyon et bien au-delà. Donc nous avons quand même ce minimum de dimanches ouverts de façon exceptionnelle pour un certain nombre de magasins.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 votes contre (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

PÔLE CULTURE

12 - Convention de partenariat défilé Biennale de la danse 2023

Rapporteur : Mme DOMINGUEZ.

Présentation du rapport par Mme DOMINGUEZ.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Merci beaucoup Marysa pour cette présentation de la Biennale de la danse. C'est un superbe projet. Nous nous associons à La Mulatière et Oullins. C'est presque une année où tout le monde est invité à participer. Je le redis, on n'est pas obligé de savoir chanter, danser, jouer de la musique pour participer à cela. Il y a plusieurs rendez-vous dans l'année sur Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière. C'est extrêmement participatif.

Nous essaierons de vous passer le film la prochaine fois de la dernière biennale. Les gens qui participent sont des gens heureux. C'est tellement une journée incroyable. Et tout cela se prépare durant des mois. Cela permet de rencontrer du monde, de sortir un peu de chez soi.

C'est un superbe projet et la Ville de Pierre-Bénite est ravie de s'inscrire dans ce beau projet qui allie à la fois la danse, la culture et le sport puisqu'il y a un thème sur la danse et le sport, lié aux jeux olympiques évidemment.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

J'en profite pour remercier nos partenaires qui vont nous suivre et je pense notamment à Groupama qui d'ores et déjà a donné son accord pour nous suivre dans cette belle aventure et il y en aura doute d'autres.

13 - Convention relative au soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture

Rapporteur : Mme DOMINGUEZ.

Présentation du rapport par Mme DOMINGUEZ.

M. LE MAIRE.- Merci Marysa. Y a-t-il des questions par rapport à tout cela ? (*Non.*)

Cela me permet de dire à quel point nous remercions tous ces bénévoles qui sont tellement impliqués au sein de la MJC et jusqu'à leur président, M. MOSER, qui est là. Vraiment, un travail remarquable est réalisé. Il y a les bénévoles, les salariés, la directrice que tout le monde connaît, avec de nouvelles actions et je repense au pierre-bénithon, n'est-ce pas Dominique, Jacky ? Avec la soirée du rock endiablé, n'est-ce pas Marine ? Un grand bravo, un grand merci à vous tous.

Ce sont aussi évidemment les associations qui font cette richesse sur la commune. C'est à nous d'accompagner au mieux et de rendre tout cela possible.

Je mets aux voix cette convention.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

PÔLE FAMILLES & ÉDUCATION

15 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des directeurs de crèche

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

16 - Mise à jour des règlements de fonctionnement des crèches municipales

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Est-ce Maud MILLIER-DUMOULIN, qui remplace avantageusement ou pas, je laisse chacun juge, a une question ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Est-ce que les professionnels de crèche sont associés aux différents règlements qui sont travaillés ?

Mme LECLERE.- Oui, bien sûr.

Mme HAVET.- Ce sont eux qui les construisent.

Mme LECLERE.- Dans le projet social il y a le règlement.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Je vous remercie.

Il n'y a pas de vœu, pas de question écrite orale. Il me reste donc à vous remercier et à vous dire que le prochain Conseil municipal aura lieu le 21 février, que d'ici là nous aurons eu notamment la présentation des vœux de l'équipe municipale le 21 janvier à 11 heures à la Maison du Peuple. C'est un samedi.

Il me reste à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël à tous à partager en famille avec vos proches. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 32.

Le secrétaire de séance,

**Marjorie MERCIER
MOROGE**



Le Maire,

Jérôme

